

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: LMC204

Identification du produit: Voir section 3

Usages identifiés : Plaquettes de frein.

1.2 Fournisseur du produit:

Hunan Boyun Automobile Brake Materials Co., Ltd.

No. 500 Lusong Road, Yuelu District, Changsha City, Hunan Province, Chine

Tél : + 86-731-88122568 Fax: +86-731-88115258

Email: xufei@boyunbrake.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence : + 86-133-9751-5322

Disponible 24/24 ?

OUI

NON

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification SGH:

SGH	
Classes de danger / Catégories de danger	Mentions de danger
N/D	N/D

2.1.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun pictogramme de danger n'est utilisé.

Mention(s) d'avertissement: Aucune mention d'avertissement utilisée.

Mentions de danger: Pas applicable.

Mentions de mise en garde: Pas applicable.

2.1.3 Classification HMIS:

Dangers pour la santé : 0
Inflammabilité : 1
Dangers physiques : 1

2.1.3 Classification NFPA

Dangers pour la santé : 0
Incendie: 1
Risque de réactivité: 1

2.2 Dangers potentiels pour la santé

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour la santé humaine.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

Substance/Mélange : Mélange

Bestandteile(n):

Nom de la substance	CAS#	CE#	% par poids	Classification
Résine phénolique	9003-35-4	500-005-2	5-9%	N/D
NBR	9003-18-3	N/D	2-5%	N/D
Fibren en acier	12597-69-2	N/D	10-20%	N/D
Fibre aramide	24938-64-5	N/D	1-2%	N/D
Fibre céramique	65997-17-3	266-046-0	8-20%	N/D
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	5-7%	N/D
Trisulfure d'antimoine	06/04/1345	215-713-4	<5%	N/D
Graphite	7782-42-5	231-955-3	5-15%	N/D
Sulphate de baryum	7727-43-7	231-784-4	8-20%	N/D

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

4.1.1 En cas d'inhalation :

Pas de danger dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux fumées dues à la surchauffe, transporter la victime vers l'extérieur. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.2 En cas de contact avec la peau :

Il est peu probable que le produit soit dangereux en cas de contact avec la peau, mais il est conseillé de nettoyer la peau après utilisation.

4.1.3 En cas de contact avec les yeux :

Si la poussière/fumée rentre dans les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau courante pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin le cas échéant.

4.1.4 En cas d'ingestion :

S'il est utilisé normalement, le produit ne devrait pas rentrer par cette voie. Aucun premier soin n'est requis.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour la santé humaine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des méthodes et des matériaux de lutte contre les incendies appropriés pour les feux environnants. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la brume, de la poudre chimique, de la mousse ou du CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés: N/D.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

Pendant la combustion, la fumée peut contenir du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression. MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et matériel de protection.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de précautions d'utilisation spécifiques requises. Maintenir de bonnes précautions individuelles. Maintenir les produits et les matières premières bien gérés et bien empilés. Bien travailler au niveau des procédures de nettoyage des produits et des déchets. Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé dans la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pas de précautions pour la protection de l'environnement requises.

6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage:

En cas de renversement (vrac), maintenir humide avec un jet d'eau pour éviter de produire de la poussière. Pour les grands déversements, enlever le produit déversé avec du matériel mécanique (exemple : chargeuse frontale, etc.).

6.4 Référence à d'autres sections :

Se référer à la section 8 du FDS.

6.5 Informations supplémentaires:

Non disponible.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

7.1.1 Mesures de protection :

Aucune mesure particulière requise si les indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Manipuler conformément aux pratiques d'excellence d'hygiène et de sécurité. Empêcher la formation de poussière.

7.1.2 Conseils sur l'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant de manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Appliquer les principes de stockage normal lors du stockage et de l'empilage des rouleaux. Entreposer à la température ambiante. Entreposer dans un endroit sec, à l'écart de toute chaleur excessive et des sources d'ignition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non disponible.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle :

Fumée de cuivre métallique, comme as Cu (CAS# 7440-50-8): La valeur d'exposition TWA de 8 heures est de : 0,1 mg/m³.

Sels de cuivre, poussières et brumes comme Cu (CAS# 7440-50-8): La valeur d'exposition TWA de 8 heures est de : 1 mg/m³.

Trisulfure d'antimoine (CAS# 1345-04-6): La valeur d'exposition TWA de 8 heures est de : 0,5 mg/m³.

Graphite, poussière respirable (CAS# 7782-42-5): La valeur d'exposition TWA de 8 heures est de : 2,5 mg/m³.

Graphite, fraction synthétique respirable (CAS# 7782-42-5): La valeur d'exposition TWA de 8 heures est de : 5 mg/m³.

Graphite, synthétique poussière totale (CAS# 7782-42-5): La valeur d'exposition TWA de 8 heures est de : 10 mg/m³.

8.1.2 Limites d'exposition supplémentaire sous les conditions d'usage : Non disponible.

8.1.3 Valeurs DNEL/DMEL et PNEC : Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées:

Pas d'exigences de ventilation spéciales pour le produit en tant que solide. Fournir une ventilation adéquate pour respecter la directive contre l'exposition si les opérations de fabrication produisent de la poussière ou des vapeurs.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle:

Protection yeux/visage : Ne nécessite généralement pas d'équipement de protection oculaire particulier. Pendant l'utilisation, il est conseillé de porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains : Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation. Maintenir une bonne hygiène industrielle et toujours se laver les mains après utilisation.

Protection du corps : Il est recommandé de porter une combinaison pour les opérations générales lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Pas nécessaire pour des conditions d'utilisation normales.

8.2.3 Contrôles d'exposition de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:	Solide, plaquettes de frein
Couleur:	Gris à noir
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil de perception d'odeur:	Aucune donnée disponible
pH:	7-8
Point/intervalle de fusion:	Supérieur à 70°C
Point/intervalle d'ébullition (°C):	Aucune donnée disponible
Point de vaporisation (°C):	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

Évaporativité:	Négligeable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Température d'inflammation (°C):	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammation/d'explosion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (20°C) :	Négligeable
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (25°C) :	2,2136 g/cm ³ (CAS#7782-42-5)
Solubilité de l'eau (g/l) à 20°C:	Insoluble dans l'eau
n-Octanol/Eau (log Po/w):	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique (20 °C):	Aucune donnée disponible
Formule moléculaire :	Mélange (Non applicable)
Masse moléculaire :	Mélange (Non applicable)

9.2 Dangers physiques :

Non classé.

9.3 Autres informations:

Liposolubilité (solvant- huile à préciser) etc.	Pas disponible
Masse volumique:	Pas disponible
Dissociation constante dans l'eau (pKa):	Pas disponible
Potentiel d'oxydo-réduction:	Pas disponible
Gravité spécifique (Water=1,0):	2,45+/-0, 10

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Stable sous les conditions de transport et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique:

Stable sous températures et pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. Aucunes données spécifiques disponibles pour ce produit. Cependant, il est recommandé d'éviter les pressions et les contraintes physiques.

10.5 Matières incompatibles:

Non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non disponible.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

Non disponible.

11.2 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Graphite (CAS#7782-42-5)

DL50 (orale, rat): > 2000 mg/kg de poids corporel

DL50 (Cutanée, Lapin) : Pas disponible

CL50 (inhalation, rat): > 2000 mg/m³ air 4h

Corrosion de la peau/Irritation : Aucune donnée disponible.

Affection/irritation oculaire sévère: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Aucune donnée disponible.

Mutagénicité de cellule germinale : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

STOT- Exposition unique : Aucune donnée disponible.

STOT-Exposition répétée : Aucune donnée disponible.

Risque d'aspiration : Aucune donnée disponible.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité :

Fibre en céramique (CAS#65997-17-3)

<i>Toxicité aiguë</i>	<i>Durée</i>	<i>Espèces</i>	<i>Méthode</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Remarques</i>
CL50 > 1000 mg/L	96h	Poisson	OCDE 203	N/D	N/D
CE50 N/D	48h	Daphnie	OCDE 202	N/D	N/D
CE50 > 1000 mg/L	72h	Algues	OCDE 201	N/D	N/D

Graphite (CAS#7782-42-5)

<i>Toxicité aiguë</i>	<i>Durée</i>	<i>Espèces</i>	<i>Méthode</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Remarques</i>
CL50 > 100 mg/L	96h	Poisson	OCDE 203	N/D	N/D
CE50 > 100 mg/L	48h	Daphnie	OCDE 202	N/D	N/D
CE50 > 100 mg/L	72h	Algues	OCDE 201	N/D	N/D

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible.

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Contactez un service d'élimination des déchets agréé. Dissoudre et mélanger le produit avec le solvant combustible et le flamber dans un incinérateur chimique équipé d'un dispositif de postcombustion et d'un épurateur. Le paquet contaminé peut être vidé de tous les résidus et selon les procédures de nettoyage appropriées, envoyé dans un centre de tri. Les emballages non nettoyés doivent être stockés en suivant la même

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

procédure.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<i>Transport terrestre (ADR/RID)</i>	<i>Transport maritime (IMDG)</i>	<i>Transport aérien (ICAO/IATA)</i>
Numéro ONU :	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Catégorie de dangers liés au transport :	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage :	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Dangers pour l'environnement :	Non	Non	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement fédéral des États-Unis

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, Produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2) et Numéro de code du produit chimique

Non listé

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 & 2 Mélanges chimiques exempté (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code des mélanges chimiques exemptés DEA

Non réglementé.

TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Non réglementé.

Quantité reportable CERCLA (Superfund)

Sulphate de baryum: 1000

Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi sur les modifications et la réautorisation de Superfund) de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Non

Danger retardé- Non

Risque d'incendie - Non

Danger de pression - Non

Danger de réactivité- Non

Non

Section 302 substance extrêmement dangereuse

SARA 311/312 Produit chimique

Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

Version 1.0 Date d'émission : 22/04/2015

Date de révision : 22/04/2015

dangereux		
État de l'inventaire	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire (oui/non)*
Pays ou région		
États-Unis et Porto Rico	Inventaire Toxic Substances Control Act (Loi réglementant les substances toxiques) (TSCA)	Oui
Règlement fédéral des États-Unis		
Substances États-Unis - New Jersey RTK : Substance mentionnée		
	Sulphate de baryum (CAS 7727-43-7)	listé.
	Graphite (CAS 7782-42-5)	listé.
États-Unis. Massachusetts RTK - Liste des substances		
	Sulphate de baryum (CAS 7727-43-7).	
	Graphite (CAS 7782-42-5)	
États-Unis. Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses		
	Sulphate de baryum (CAS 7727-43-7)	listé.
	Graphite (CAS 7782-42-5)	listé.
États-Unis. Rhode Island RTK		
	Non réglementé.	

16 AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication de changements

Conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques

16.2 Responsabilité légale :

Les informations fournies ci-dessus, loin d'être exhaustives, sont jugées exactes mais ne servent que de guide. La société n'est pas responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus.

- Fin -